

Nombre de présents : 52
absents : 3
excusés : 6 (dont 6 procurations)

Point 1 : Rapport sur les orientations budgétaires pour 2016

Présents :

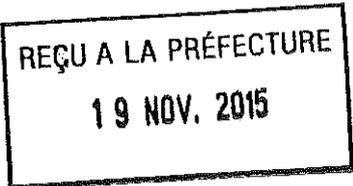
Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. ARNDT Denis, BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOHRER Antoine, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DEISS Corinne, DIETRICH Michel, DIETSCH Christian, DOLLE Corinne, GANTER Claudine, EHRHART Sylvie, FRIEH René, HAUGER Michèle, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LAMBERT Philippe, LENNER Claudine, LIHRMANN Monique, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MULLER Jacques, RODE Francis, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SPINHIRNY Lucette, STOFFEL Marie-Laure, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

Ont donné procuration :

M. Guy DAESSLE, donne procuration à M. Yves HEMEDINGER ;
Mme Elisabeth DIETRICH, donne procuration à Mme Michèle HAUGER ;
M. Philippe LEUZY, donne procuration à M. Cédric CLOR ;
M. Jacky MOSSER, donne procuration à Mme Marie-Laure STOFFEL ;
M. Lucien MULLER, donne procuration à M. Antoine BOHRER ;
Mme Manurêva PELLETIER, donne procuration à Mme Catherine HUTSCHKA.

Absents :

M. David BOEGLER
Mme Sonia UNTEREINER
M. Laurent WINKELMULLER



Etaient également présents :

Mmes et MM. KOENIG Robin, DGAS, MUNSCH Joël, Directeur de Cabinet, RIVET Pierre, DGST de la Ville de Colmar, CHARTIER Claude, DGAR, CHATAIN François, Directeur Général de la CdE, PIERNOT Emmanuel, Directeur, MM. CARABIN Éric, GLUCKIN Alexis, JOST Franck, SCHICKEL Norbert, Magali RONDEPIERRE, Peggy KILLIAN responsables de service à la CAC, REISS Christophe, DIETRICH Jérôme, CONCA Tatiana et DAG Nadine.

LE CONSEIL PREND ACTE

Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR
Transmission à la Préfecture : 16 novembre 2015



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 novembre 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE
19 NOV. 2015

Introduction

Dans une collectivité territoriale, le débat d'orientations budgétaires, au-delà de son caractère obligatoire, doit permettre à l'ensemble des élus d'échanger autour des grands enjeux.

Le budget est, en effet, la traduction principale des actions qui sont menées, et retrace de ce fait à la fois le fonctionnement des services publics locaux au bénéfice de la population, et les orientations prises en matière de nouveaux projets ou de nouvelles politiques.

Le budget n'est pas une finalité en soi, c'est un moyen.

Colmar Agglomération est à un nouveau moment important de sa jeune histoire. En accueillant, au 1^{er} janvier 2016, 7 communes supplémentaires, tout en restant sur la base des compétences mises en place à ce jour, elle évolue pour rejoindre ce qui est le bassin de vie quotidien des habitants de Colmar et de sa proche région.

En cohérence avec les orientations présentées par le Préfet du Haut-Rhin lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 8 octobre dernier, son nouveau périmètre lui permet d'atteindre sa maturité spatiale, tout en restant dans un périmètre logique de solidarité intercommunale. Il faut le rappeler, en effet : l'intercommunalité n'est pas là pour transférer les problèmes du niveau communal à celui intercommunal, mais pour permettre un service public local plus performant, dans une approche qui permet à chaque commune d'y trouver son intérêt sans que cela soit au détriment des autres. En plus, la structure intercommunale n'a pas à gérer les services de proximité. Elle a en charge les projets structurants au service de toutes les communes.

Dans le contexte de cette arrivée de 7 nouvelles communes, les 14 maires de l'actuelle Colmar Agglomération ont décidé de traiter les questions budgétaires pour 2016 en deux temps :

- avant la fin de l'année 2015, le vote d'un budget primitif fondé sur l'actuel périmètre, avec de ce fait une reprise très large de ce qui a été le budget primitif 2015. Ce vote interviendra donc lors du conseil communautaire du 17 décembre prochain. Par voie de conséquence, ces orientations budgétaires, objet de ce rapport, seront déclinées dans le cadre du budget primitif, d'ici un mois ;
- une décision modificative, prenant en compte l'adhésion des sept communes nouvellement adhérentes, pourra être élaborée une fois le conseil communautaire recomposé. Elle prendra en compte alors l'impact du changement de périmètre de Colmar Agglomération. Le nouveau conseil communautaire aura à délibérer sur le document budgétaire dans le 2^{ème} trimestre 2016.

Une fois évoqué ce contexte particulier de cette fin d'année 2015 et du début d'année 2016, le document d'orientations budgétaires s'articule autour des éléments suivants :

1. Le contexte économique et financier
2. Les impacts de la politique gouvernementale en direction des collectivités territoriales
3. La situation financière de Colmar Agglomération fin 2015
4. Les perspectives pour 2016, dans l'attente de la prise en compte de l'adhésion des sept communes supplémentaires
5. Les orientations budgétaires.

1. Le contexte économique et financier

Le contexte économique et financier continue d'être extrêmement incertain, pour ne pas dire négatif, tant au niveau international que national.

1.1. Au niveau international

La situation géopolitique a rarement été aussi incertaine depuis la Seconde Guerre Mondiale. L'instabilité, déjà en place ou émergente dans de nombreux pays, menace l'Europe elle-même, à ses portes, voire en son sein même.

La capacité de l'Europe à trouver des solutions de sortie de crise est toujours aussi faible, même s'il faut noter que, comme pour 2014 et 2015, la Banque Centrale Européenne entend continuer en 2016 à mener une politique de taux faibles, facilitant le refinancement des banques, et donc le financement des investisseurs. Encore faut-il qu'il y ait volonté ou possibilité d'investir ...

Malgré une politique du « robinet ouvert » menée par l'OPEP, le prix du pétrole continue à subir des évolutions erratiques, ce qui fait peser une incertitude permanente sur le coût de l'énergie. L'approvisionnement en gaz reste de surcroît une question sensible, du fait de la situation en Ukraine ou encore de l'incertitude politique en Algérie.

Si la situation aux Etats-Unis est satisfaisante en termes d'emplois (5 % de taux de chômage, niveau historiquement bas), c'est l'économie chinoise qui a donné des signes d'essoufflement, ce qui a une incidence directe sur le reste de l'économie mondiale, en particulier européenne.

1.2. Au niveau national :

Avec, au mieux, une croissance du PIB de 1,1 % et avec plus de 5 millions de personnes exclues du marché du travail, la France continue d'être en situation difficile sur le plan économique.

Il n'y a pas d'effet d'entraînement de la politique budgétaire de l'Etat. Au contraire, la réduction massive des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales a un effet négatif sur l'investissement public. Il est entendu que les collectivités qui ont un budget de fonctionnement mal maîtrisé doivent faire un effort presque insurmontable. Le retrait de l'Etat frappe sans discrimination les bonnes comme les mauvaises gestionnaires, ce qui fait subir aux premières une double peine : à avoir bien géré, elles ont moins de marges de manœuvre, et pourtant elles doivent subir un rabotage uniforme qui met de ce fait en cause les actions qu'elles mènent (voir article « Les Echos » du 24 juin 2015).

2. Les impacts de la politique gouvernementale en direction des collectivités territoriales

2.1. Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Au printemps 2014, le gouvernement a présenté un plan d'économie de 50 milliards d'euros portant sur la période 2014-2017 visant à réduire le déficit public national et financer le pacte de responsabilité.

Ce plan prévoit une contribution à hauteur de 19 milliards d'euros pour l'Etat, 20 milliards d'euros pour les organismes de sécurité sociale et 11 milliards d'euros pour les collectivités locales.

Baisse des concours de l'Etat aux collectivités locales	2014	2015	2016	2017
montant cumulé 2014-2017	-1,5 Md€	-3,667 Md€	-7,333 Md€	-11,00 Md€
variation annuelle	-1,5 Md€	-2,167 Md€	-3,666 Md€	-3,667 Md€

En ce qui concerne les intercommunalités proprement dites, elles subissent également, pour celles qui sont contributives, une ponction complémentaire à travers le FPIC. Là encore, s'il est normal de faire jouer la solidarité en faveur des aires urbaines les plus défavorisées, l'augmentation des contributions au FPIC réduit l'autofinancement, c'est à dire l'épargne et donc la capacité à investir.

2.2. Conséquences pour Colmar Agglomération en 2016

Les concours alloués par l'Etat à Colmar Agglomération devraient subir une nouvelle diminution importante en 2016, sous l'effet d'une triple action :

→ la diminution de la DGF dans le cadre de la réforme globale de cette dotation inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016 :

D'après les premières simulations transmises par Villes de France, Colmar Agglomération verrait sa DGF diminuer (hors de la contribution au redressement des comptes publics) de 5 % (plafond maximal) soit – 607 397 € par rapport au montant 2015 (passant ainsi de 12,142 M € à 11,535 M € en 2016).

→ la contribution par les collectivités locales au redressement des finances publiques :

A cette baisse liée à la réforme de la DGF s'ajoute celle liée au redressement des finances publiques et Colmar Agglomération verrait, à ce titre, ses dotations diminuer de 537 589 € en 2016.

Cette nouvelle diminution vient s'ajouter aux réductions appliquées depuis 2013, soit une perte globale cumulée de dotations de près de 2 millions d'euros pour Colmar Agglomération (- 15%).

Cette diminution devrait continuer en 2017.

Ainsi, au total, le montant simulé de DGF 2016 devrait s'établir à 10,997 M € soit une diminution totale et donc une perte de recettes de l'ordre de 1,144 M € entre 2015 et 2016.

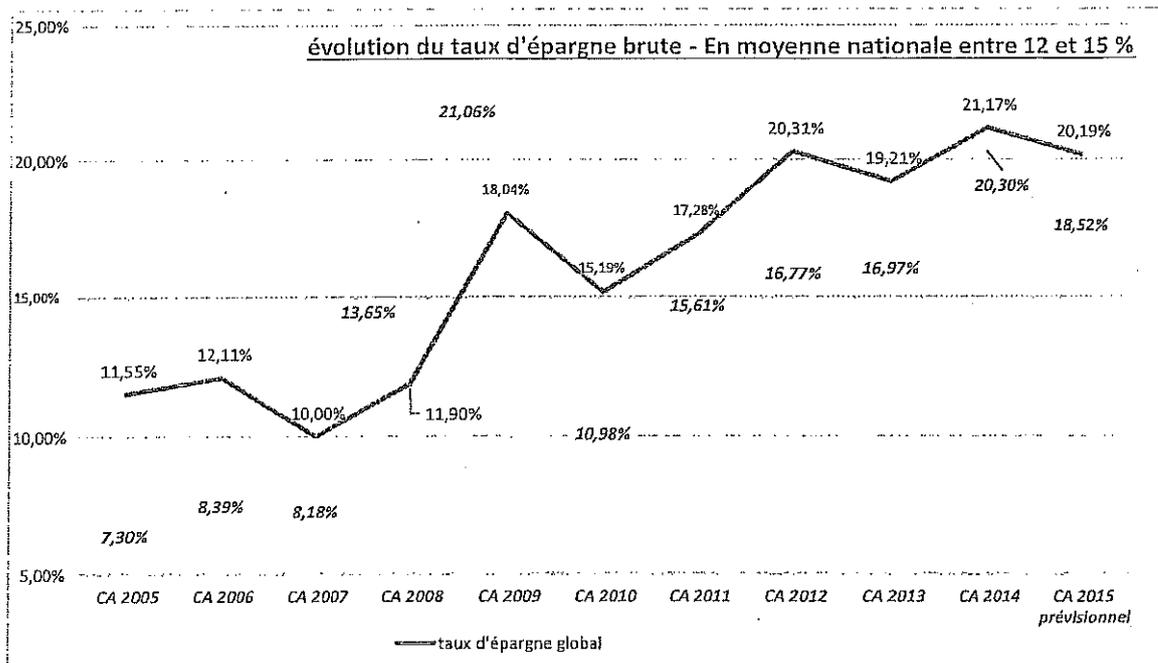
→ la montée en puissance du mécanisme de péréquation horizontale via la contribution de Colmar Agglomération au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

La montée en puissance du FPIC devrait conduire Colmar Agglomération à contribuer à hauteur de 176 000 € au fonds en 2016, contre 135 000 € en 2015 (+ 30 %).

3. La situation financière de Colmar Agglomération fin 2015

Avant d'aborder les perspectives financières pour 2016, il est intéressant de procéder à un examen rétrospectif sur la base des comptes administratifs et de l'évolution des principaux agrégats financiers. Cet examen permet de mettre en exergue la bonne santé financière de Colmar Agglomération.

Au niveau du fonctionnement, Colmar Agglomération devrait parvenir à maintenir un bon niveau d'épargne brute à hauteur de près de 14 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015 (CA estimatif) et cela en dépit de la réduction de la DGF.

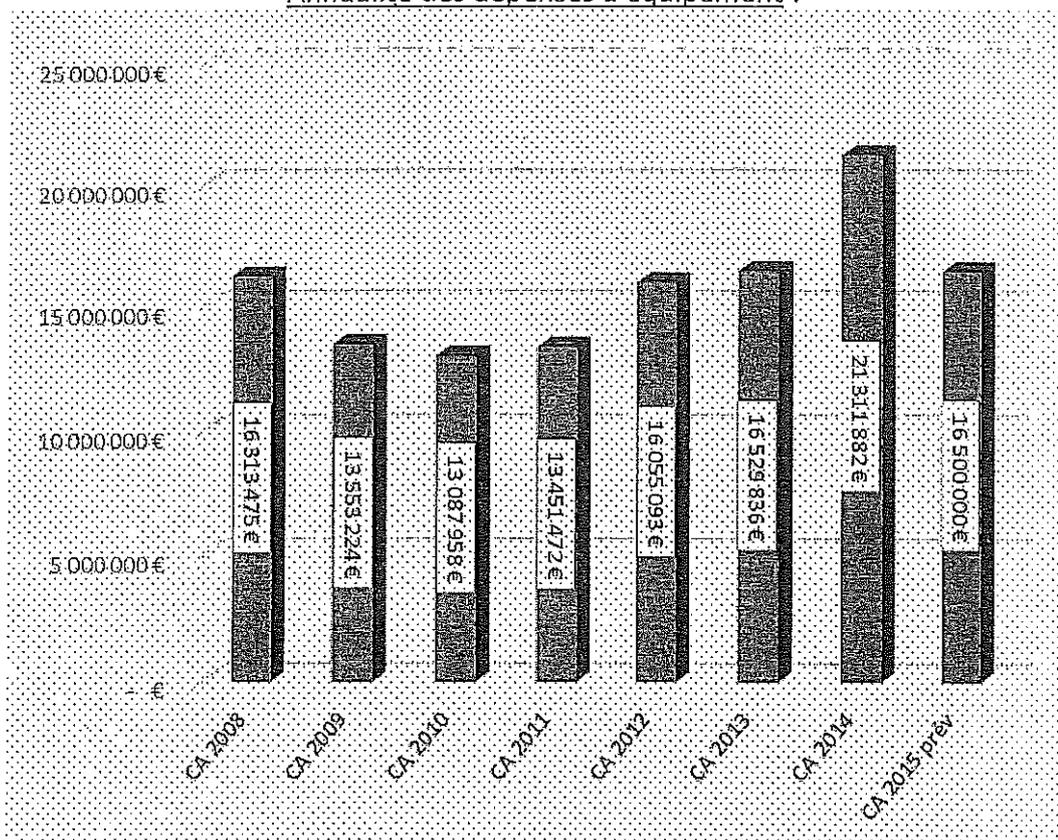


La mise en œuvre du plan de réduction drastique des dotations versées par l'Etat dès 2014 et le ralentissement de l'activité économique se sont néanmoins traduits par un maintien de l'épargne dégagée par COLMAR AGGLOMERATION en 2015.

En 2015, COLMAR AGGLOMERATION aura réalisé environ 16,5 millions d'€ de dépenses d'équipement tous budgets confondus, maintenant ainsi un bon niveau d'investissement.

A noter que plus de 90% des investissements de COLMAR AGGLOMERATION ont été réalisés à partir des ressources propres.

Annualité des dépenses d'équipement :



4. Les perspectives dans l'attente de la prise en compte de l'adhésion des sept communes supplémentaires

Selon les rapports de l'Observatoire des Finances locales 2014 et 2015 et le récent rapport de la Cour des Comptes, les éléments suivants sont relevés en matière de pression fiscale et de dépenses d'investissements du bloc communal :

- en 2014, les dépenses d'investissements du bloc communal ont baissé de 9,60 % passant de 34,3 Mds€ à 31 Mds€, soit 3,1 Mds€ de dépenses d'équipement en moins.
- le taux d'épargne (épargne brute rapportée aux dépenses réelles de fonctionnement) est passé de 19 à 15 % en moyenne pour le bloc communal.
- les produits fiscaux des 3 taxes ménages ont augmenté de 2,2 % en 2014, la TEOM a progressé de 1,60 %, ceux de la CFE de 0,5 % et ceux de la CVAE ont baissé de 2,5 %. La taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est annoncée en 2015 avec une hausse de 2,70 % en moyenne, mais avec des augmentations beaucoup plus fortes pour certains départements.

4.1. Evolution prévisible des recettes

Dans une situation économique générale toujours hésitante, entre reprise et stagnation, plusieurs indicateurs économiques corroborent une légère amélioration de la situation des entreprises en Alsace. Ainsi, l'indicateur du climat des affaires, relevé dans la dernière enquête mensuelle (septembre 2015) de la Banque de France en Région Alsace, s'améliore légèrement pour l'industrie et dans les services où l'activité et la demande évoluent favorablement.

Par ailleurs, l'évolution des bases de CFE en 2015 témoigne d'une légère reprise sur les TPE (très petites entreprises) puisque les variations réelles de bases d'imposition constituées par les m² de locaux des entreprises sont passées de + 0,06 % en 2014 à + 0,69 % en 2015.

Néanmoins, les chefs d'entreprises alsaciens révisent à la baisse leurs prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2016. En outre, certains secteurs semblent plus à la peine, notamment le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics qui constate un recul de son activité, et ajuste ses effectifs à la baisse, faute de chantiers d'envergure.

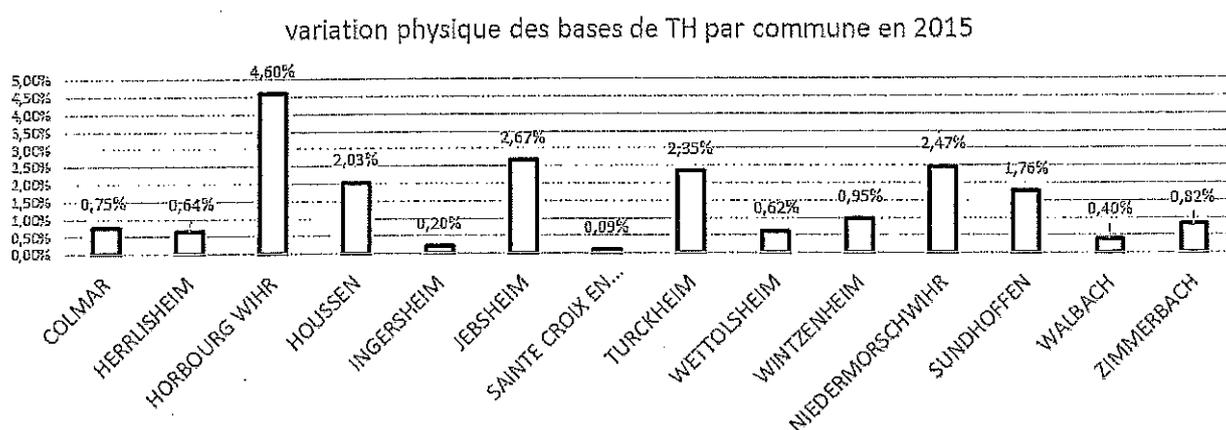
En 2016, la fermeture de MALHE-PISTONS à INGERSHEIM sera prise en compte, mais, du fait de certaines grandes entreprises qui progressent (Liebherr une nouvelle fois notamment), il y aura, comme en 2014, peu d'évolution des bases.

La prévision 2016 des recettes fiscales sur les entreprises est donc fondée sur une base variant très peu, et avec un coefficient d'actualisation qui sera voisin de l'inflation actuelle, le produit global devrait être a minima constant, voire légèrement à la hausse. Il est à noter que les bases de cotisation minimum représentent 11 % du total.

S'agissant des ménages, les données socio-économiques ne traduisent toujours pas de reprise pérenne. Selon les derniers chiffres connus (premier trimestre 2015), le taux de chômage s'est établi à 9,2% pour l'Alsace (+0,2% sur un an) et à 9,9% pour le Haut-Rhin (+0,2% sur un an).

La zone d'emploi de Colmar demeure en dessous de ces niveaux, avec un taux de chômage constaté de 8,2%, mais observe également une légère augmentation sur un an (+0,1%). De même, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi fin août 2015 (14 310, toutes catégories confondues) progresse par rapport à août 2014 (13 570).

Les bases de Taxe d'Habitation connaissent en 2015 une croissance globale de près de 2 % répartie de la manière suivante selon les communes :



En valeur physique, ces augmentations de base de TH représentent :

- Colmar :	+ 492 700 €	- Turckheim :	+ 81 400 €
- Herrlisheim :	+ 15 800 €	- Wettolsheim :	+ 17 300 €
- Horbourg-Wihr :	+ 357 400 €	- Wintzenheim :	+ 56 000 €
- Housen :	+ 51 200 €	- Niedermorschwihr :	+ 25 200 €
- Ingersheim :	+ 13 300 €	- Sundhoffen :	+ 54 800 €
- Jepsheim :	+ 38 200 €	- Walbach :	+ 43 800 €
- Ste-Croix en Plaine :	+ 900 €	- Zimmerbach :	+ 11 800 €

Au total, les recettes de fonctionnement devraient globalement diminuer d'environ 2 à 2,5% compte tenu de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement et du tassement des recettes de fiscalité économique.

4.2 Evolution prévisible des dépenses

COLMAR Agglomération poursuit ses efforts de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement de manière à maintenir un bon niveau d'autofinancement.

Les dépenses de fonctionnement devraient subir une hausse modérée d'environ 1% principalement liée à :

- une légère augmentation du reversement aux communes via la dotation de solidarité communautaire,
- conformément à la délibération du 24 juin 2015, la prise en compte par Colmar Agglomération de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 59 communes au 1er juillet 2015 (dépense nouvelle équilibrée par des recettes),
- le transfert à Colmar Agglomération de six agents mis à la disposition de la STUCE, contre refacturation intégrale par la société de transport,
- la mise en œuvre du schéma de mutualisation au travers de mises à disposition de personnel contre refacturation.

4.3 Perspectives pour l'investissement

Face aux incertitudes de la situation économique actuelle, Colmar Agglomération met l'entreprise au cœur de son action. Visant à créer sur le territoire de l'agglomération l'environnement le plus favorable à l'installation, au maintien et au développement des entreprises, elle amplifie ses relations avec les acteurs économiques de l'agglomération au travers de rencontres régulières, maintient une pression fiscale limitée sur les entreprises, et renforce ses outils de soutien à l'économie locale :

- par une politique foncière qui rend possible la commercialisation de près de 9 hectares de terrains prêts à accueillir des entreprises. Au courant 2015, une dizaine de projets ont ainsi pu être concrétisés ou sont en cours de finalisation qui doivent générer à terme près de 50 emplois nouveaux ;
- par la mise en œuvre d'une aide à l'investissement matériel dans les entreprises. Complémentaire des dispositifs de soutien de la Région Alsace, elle permet d'en accroître l'effet incitatif pour les entreprises de l'agglomération sans ajouter de démarches administratives supplémentaires pour les dirigeants, et en limitant les coûts de fonctionnement de sa mise en œuvre par l'agglomération. Elle doit être complétée, en 2016, par de nouveaux outils permettant d'élargir le champ des entreprises soutenues.

5. Les orientations budgétaires pour 2016

COLMAR AGGLOMERATION poursuivra en 2016 ses efforts en matière d'investissement dans la continuité des années précédentes, tout en poursuivant sa politique de modération fiscale en matière d'impôts sur les ménages et les activités économiques.

5.1. Les investissements

Dans un contexte économique morose, COLMAR AGGLOMERATION souhaite maintenir un niveau d'investissement fort dans le prolongement des programmes réalisés depuis 2014. Le programme d'investissements de 2016, pourrait s'établir à environ 22 millions d'euros, comprenant notamment les opérations suivantes :

- 2,4 millions d'euros pour le développement de l'activité économique avec notamment les aides accordées aux entreprises, la viabilisation de la ZAE de HORBOURG-WIHR partie sud, l'acquisition de terrains pour l'agrandissement de la BIOPOLE ou encore la réfection de la rue Lavoisier dans la ZAE Nord de Colmar (2^{ème} tranche),
- 1,8 million d'euros de fonds de concours à destination des communes membres de COLMAR AGGLOMERATION dans le cadre de l'aide aux projets communaux,
- 500 000 euros de subventions versées aux particuliers dans le cadre des travaux visant à améliorer le bilan énergétique des habitations individuelles,
- 3 millions d'euros pour le réseau de transports, avec notamment le programme de renouvellement des bus, l'aménagement des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite et la mise en place du système d'aide à l'information des voyageurs et à l'exploitation,
- 7 millions d'euros pour les programmes de travaux d'eaux usées, d'eau potable et d'assainissement,
- 2,6 millions d'euros pour la réfection de la déchèterie EUROPE à WINTZENHEIM,

Cette prévision budgétaire atteint le plafond de 2014. Ce qui relève d'une performance par les temps qui courent.

5.2. Financements

Au fil du temps les efforts de gestion de COLMAR AGGLOMERATION se sont traduits par une amélioration constante de sa capacité d'autofinancement avec un taux d'épargne brute de 21% en 2014 contre 11% en 2005.

En 2016, l'effet conjugué de la perte de recettes de fonctionnement liée notamment à la DGF se traduira inévitablement par un amoindrissement de l'épargne.

Les réserves financières constituées les années passées permettent néanmoins à COLMAR AGGLOMERATION d'envisager sereinement l'avenir. Le report à nouveau qui sera constaté à la fin de l'exercice 2015 permettra de continuer à financer une part très importante du programme d'investissements sur les fonds propres.

En 2016, le recours aux financements externes (emprunts) devrait donc rester faible.

5.3. Politique fiscale :

COLMAR AGGLOMERATION souhaite soutenir l'activité économique tout en maintenant une pression fiscale modérée.

Il est ainsi proposé :

- une évolution du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) entre 1 % et 2 %. L'activité économique bénéficie par ailleurs d'une TFPB nulle,
- une taxe d'habitation (TH) et une taxe foncière non bâtie (TFNB) maintenues à leurs taux de 2011, 2012 et 2013 à savoir TH : 8,27 % et TFNB : 50,60 %,
- un taux maintenu à 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- le gel du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (7,95%),
- le maintien du prix global de l'eau et une légère hausse de la part variable de la redevance d'eau,
- le maintien du taux du versement transport à 0,65 %.

Il convient de souligner que la volonté de modération fiscale et tarifaire de COLMAR AGGLOMERATION pour 2016 s'inscrit dans la continuité des orientations prises les années précédentes.

5.4. Intégration des sept nouvelles communes :

L'intégration des sept nouvelles communes, à savoir Andolsheim, Muntzenheim, Bischwir, Holtzwihr, Riedwhir, Wickerschwir, Fortschwihr se traduira, lors de la décision modificative n° 1 présentée au printemps 2016, par un ajustement :

- des recettes de fonctionnement compte tenu des notifications adressées par les services de l'Etat s'agissant des Dotations et du FPIC et des latitudes offertes par les règles d'harmonisation prévues par les textes en matière de fiscalité sur le nouveau périmètre intercommunal. S'agissant des redevances d'eau et d'assainissement, il conviendra de trouver un juste équilibre entre harmonisation des tarifs et nécessité de générer suffisamment de recettes pour financer les travaux des sept nouvelles communes sans pénaliser les communes « historiques » de COLMAR AGGLOMERATION.

- des dépenses de fonctionnement liées au transfert des compétences et l'ajustement de l'attribution de compensation et la mise en place de la dotation de solidarité communautaire pour les sept communes entrantes.

S'agissant des dépenses d'investissement, il conviendra de réfléchir à un début d'intégration des travaux d'assainissement des sept nouvelles communes dans les programmes d'investissements 2016 et suivants de COLMAR AGGLOMERATION.

La décision modificative d'intégration devra par ailleurs comporter les crédits supplémentaires en fonds de concours à destination des communes entrantes au même titre que les 14 autres communes de COLMAR AGGLOMERATION, soit pour les années 2015 et 2016.

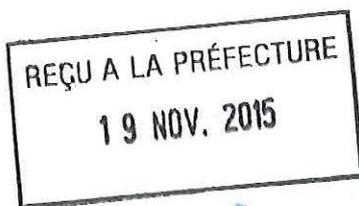
Conclusion :

A périmètre constant, les orientations budgétaires 2016 s'articulent autour de trois axes :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement au plus près du niveau de l'inflation prévue de manière à préserver un bon niveau d'épargne et par conséquent de l'autofinancement,
- une pression fiscale modérée maintenue, tant sur les entreprises que sur les ménages,
- le maintien d'un rythme d'investissements soutenu avec un programme de plus de 22 M€.

Il faut noter que la nouvelle répartition de la DGF prévue en 2016 s'appliquera sur le périmètre de COLMAR AGGLOMERATION étendu aux sept nouvelles communes. Pour les EPCI, la DGF sera décomposée en 3 dotations : une dotation de péréquation attribuée selon l'écart de potentiel fiscal ; une dotation d'intégration pour la part principale qui continuera d'être attribuée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) ; une dotation de centralité qui est la partie dite « territorialisée » de la DGF et qui sera partagée en fonction de l'importance de la population entre les communes et l'agglomération.

Cette nouvelle donne renforce le caractère prépondérant du CIF comme critère de répartition, et doit encourager une mutualisation dynamique, allant au-delà de ce qui sera réalisé en 2016.



ADOPTÉ



Pour ampliation conforme
Colmar, le 17 NOV. 2015

Directeur Général des Services